

décembre 2021

Quelques actualités du secteur

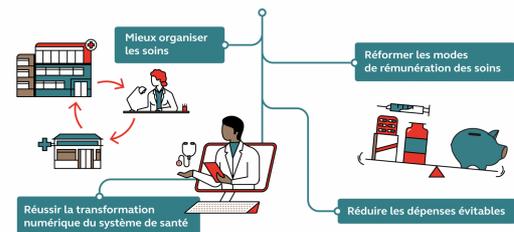
Le financement de la Sécurité sociale

A l'heure du vote de la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022, la Cour des Comptes a publié une note sur la santé : « **garantir l'accès à des soins de qualité et résorber le déficit de l'assurance maladie** ».

Affecté structurellement par les effets du vieillissement de la population et le développement des pathologies chroniques, l'équilibre financier de l'assurance maladie est aujourd'hui encore fragilisé par les impacts de la crise sanitaire.

Les magistrats recommandent de mobiliser des marges d'efficience dans quatre directions : l'organisation des soins, la rémunération des acteurs de la santé, les causes évitables des dépenses, et la contribution du numérique à la transformation du système de santé.

SANTÉ : GARANTIR L'ACCÈS À DES SOINS DE QUALITÉ ET RÉSORBER LE DÉFICIT DE L'ASSURANCE MALADIE



Parmi les mesures de la **loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022**, on peut citer :

- un entretien postnatal précoce obligatoire ;
- l'expérimentation d'un accès direct aux kinésithérapeutes et aux orthophonistes exerçant dans des structures de soins coordonnés ;
- le remboursement de consultations psychologiques en libéral sur ordonnance médicale (ce projet ayant fait l'objet de critiques de la profession, non sur son principe mais ses conditions).

Autres dispositions dans le champ de l'autonomie :

- pour les services d'aides à domicile : la mise en œuvre au 1^{er} janvier du tarif plancher national (non plus départemental) de 22€ par heure de prestation, avec une possible dotation complémentaire (3€/h) versée aux services s'engageant dans une démarche de qualité des services rendus (horaires élargis, lutte contre l'isolement...).
- pour les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) : un renforcement des soignants, ainsi que l'évolution des solutions d'accueil et d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap.
- Pour les aidants : un élargissement de l'accès au congé de proche aidant et une revalorisation de l'allocation journalière de proche aidant au niveau du SMIC.

A noter : avant l'adoption définitive de la loi le 23 décembre, le Conseil constitutionnel a invalidé certaines dispositions du PLFSS, notamment celles portant sur la réforme du dispositif d'évaluation de la qualité des ESMS (voir ci-dessous).

Avancée de réforme du dispositif d'évaluation de la qualité des ESMS

Le décret attendu relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux est paru le 12 novembre dernier. Il modifie l'organisation et les pratiques des structures concernées, avec notamment :

- Un rythme quinquennal de l'évaluation de la qualité ;
- L'inscription dans les rapports d'activité des actions engagées dans le cadre de la démarche continue d'amélioration de la qualité ;
- Un renouvellement de l'autorisation prenant en compte les trois évaluations sur les 15 ans ;
- Pour les structures concernées par un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, une programmation du rythme des évaluations respectant le calendrier des CPOM.

Ce décret s'inscrit dans le contexte de la réforme du dispositif d'évaluation, prévoyant en outre :

- Un référentiel national qualité (à paraître) ;
- L'accréditation des organismes évaluateurs par le COFRAC ;
- Une information sur la qualité accessible, notamment aux usagers et leurs familles.

Ces éléments ne sont pas encore d'actualité, le Conseil constitutionnel les ayant invalidés dans sa décision du 16 décembre dernier. Ils avaient en effet été introduits par le gouvernement dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, sous la forme d'un « cavalier législatif ». Ce terme désigne un amendement dépourvu de lien, même indirect, avec le texte de loi examiné. À ce titre, les dispositions qui en sont issues sont déclarées inconstitutionnelles.

A lire, à voir



Le dernier documentaire d'Olivier Bertrand est né de l'immersion du réalisateur dans un centre de santé communautaire implanté dans la Cité du Parc Kalliste à Marseille. La démarche authentique du cinéaste lui a permis de convaincre peu à peu les professionnels puis les habitants de réaliser ce film, qui traduit la relation de confiance tissée depuis 10 ans entre ces deux principaux acteurs.

De même que les autres structures de ce type, le Château en santé propose des consultations de médecine générale, des entretiens sociaux, infirmiers et séances d'orthophonie. Il offre également un lieu d'accueil, de rencontres et d'échanges sur la santé ; sa vocation est de permettre aux usagers de se réapproprier leur santé, et aux habitants et professionnels de réfléchir collectivement aux enjeux en termes de soins et de prévention sur le territoire.

Guidé par la médiatrice en santé de l'équipe, le réalisateur du film a pu suivre les professionnels au cœur de leur pratique (consultations, réunions d'équipe, sorties, temps informels). Il parvient à souligner notamment l'importance du travail pluridisciplinaire, la dimension communautaire et la réflexion éthique. Il pointe également les principes organisationnels qui sous-tendent ce système :

- un exercice salarié des professionnels de santé,
- un fonctionnement horizontal de l'équipe – avec une absence totale de hiérarchie y compris au sein du conseil d'administration de l'association gestionnaire,
- la prise de décisions par la méthode de consensus,
- une réduction très importante des écarts de salaires entre tous les membres de l'équipe.

Le développement de ces structures (aujourd'hui au nombre de 7), suppose un modèle économique pérenne et renforcé. Visant un objectif à terme de 60 centres et maisons de santé participatifs, Le Ministère des solidarités et de la santé lance ainsi une expérimentation, entre décembre 2021 et septembre 2023, de structures d'exercice coordonné (centres ou maisons de santé) participatives. Il s'agit de « tester en conditions réelles différentes dotations, en vue d'une intégration de ce modèle dans le droit commun selon des paramètres financiers qui pourront évoluer en fonction des résultats observés ». A suivre.

A (h)auteur d'enfant

Gautier Arnaud-Melchiorre, étudiant en droit et ancien enfant placé, a remis en novembre dernier un rapport au secrétaire d'Etat à la Protection de l'enfance, visant à donner la parole aux enfants placés. A l'occasion d'un tour de France de lieux d'accueil, il a recueilli des centaines de témoignages d'enfants et adolescents.

Au-delà de la diversité des situations rencontrées, il observe un ressenti récurrent de stigmatisation, ainsi que des situations de « maltraitance ordinaire ». Soulignant la nécessité que les lieux d'accueil puissent s'adapter aux enfants, non l'inverse, il rappelle l'importance de rechercher à ce que les enfants placés soient considérés comme les autres. Il formule de nombreuses recommandations parmi lesquelles : la formation des professionnels aux questions affectives et sexuelles ; l'amélioration de l'accompagnement des jeunes majeurs afin d'éviter les « sorties sèches » ; un meilleur accès à la culture.

S'adapter

Après le prix Landerneau, le livre de Clara Dupont-Monod a reçu en octobre dernier le prix Femina 2021 du roman français, et le prix Goncourt des lycéens en ce mois de novembre. « S'adapter », son roman d'inspiration autobiographique, aborde la place du handicap dans une fratrie. Notre administrateur Roland Bec en propose une note de lecture, à lire dans notre rubrique Forum <https://gefca-asso.fr/wp-content/uploads/2021/11/GEFCA-Sadapter-RB-nov.-21.pdf>

Nous vous invitons également à découvrir le plaidoyer qu'a énoncé l'auteure, lors d'une émission radio, en faveur d'une simplification administrative de la situation des personnes handicapées¹.

Debout les femmes !

Ce « road-movie parlementaire » de Gilles Perret et François Ruffin démarre avec la rencontre improbable entre les députés Bonnel (LREM) et Ruffin (LFI), auxquels a été confiée la mission d'information relative aux aides à la personne. Créée en octobre 2019, elle s'est déroulée pendant la crise sanitaire et a donné lieu à un rapport (juin 2020) ainsi qu'une proposition de loi. Entre espoirs et désillusions, le film, touchant et tranchant, drôle et utile, retrace les travaux de cette mission parlementaire en faveur d'une reconnaissance et d'une valorisation de ces métiers du lien indispensables à notre société.

Il contribue à les rendre plus visibles, tout en pointant certains paradoxes de notre démocratie.



Actualité de GEFCA

Evaluation externe

Avant le changement important à venir concernant l'évaluation de la qualité (voir supra), GEFCA a conduit en ce dernier trimestre l'évaluation externe de deux centres éducatifs fermés.

Ces établissements seront eux-mêmes prochainement impactés par l'application des dispositions du nouveau Code de Justice pénale des mineurs – entré en vigueur au 30 septembre dernier.

¹ <https://www.franceinter.fr/culture/famille-et-handicap-le-vibrant-plaidoyer-de-clara-dupont-monod-contre-la-bureaucratie>

Ecole de la sclérose en plaques 2022

Ayant dû renoncer à organiser l'Ecole de la SEP de Lyon-Villeurbanne cet automne, nous avons le plaisir de vous apporter quelques nouvelles informations sur son report au printemps prochain. Vous trouverez les dates et modalités d'inscription sur notre site <https://gefca-asso.fr/ecole-de-la-sclerose-en-plaques/>

Autodétermination

Les formations proposées par Julia Boivin et Marc Blin se poursuivent dans différents établissements et services médico-sociaux (FAM, ESAT, IME ...). Leur sollicitation croissante nous conduit à co-construire un programme de formation de formateurs pour constituer des relais de Julia Boivin et Marc Blin afin de diffuser leur approche de l'autodétermination.

Enfin, la formation en distanciel avec nos deux intervenants, envisagée initialement fin 2021, se déroulera au printemps prochain.

Actualités partenaires

Formations Ecole inclusive

La convention cadre signée en 2016 entre l'ARS Auvergne Rhône-Alpes et les trois Rectorats de la région a notamment donné lieu à la mise en place d'un dispositif de formations croisées, destiné conjointement aux professionnels de l'Education nationale et du secteur médico-social. Ce dispositif organisé par l'OPCO santé est mis en œuvre par quelques prestataires, dont l'URIOPSS pour lequel interviendra Camille Gilibert, directrice de GEFCA, en co-animation avec un conseiller pédagogique en charge de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Ces formations sont déclinées à l'échelle de territoires de coopération entre les structures. Plus d'informations : <https://formationscollectives.opco-sante.fr/auvergne-rhone-alpes/645/aura-partenariat-ars-20182020/les-formations-croisees-pour-lecole-inclusive/>

7^{èmes} rencontres pour la recherche en soins en psychiatrie

Après une année blanche pour cet évènement, le GRSIpsy (groupe de recherche en soins infirmiers en psychiatrie) s'appuie aujourd'hui sur le GRIEPS pour l'organisation de ces rencontres annuelles. Les prochaines se dérouleront les 23 et 24 mars 2022 à Ecully.

Le programme présente, entre autre, une session sur l'histoire des infirmiers de psychiatrie ainsi qu'une session de travail infirmiers / éducateurs sur le moindre recours. Plus d'informations : <https://www.rrspsy.fr>

Care Utopia pour prendre soin de soi

Les prochains ateliers proposés par l'association Care Utopia aux personnes en situation de handicap et/ou de maladie chronique se dérouleront à Lyon à partir du 10 janvier 2022 : ateliers d'écriture, d'hypnose, de théâtre, de méditation. Plus d'info sur le site de notre partenaire : <https://www.care-utopia.org>